

Demande de permis unique relative à un parc de trois éoliennes à EUPEN

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Construction et exploitation d'un parc de trois éoliennes
<u>Localisation</u> :	Lontzener Weg et Walhorner Fled
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	EDF Luminus s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	CSD Ingénieurs+

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	12 décembre 2014
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis défavorable sur le projet de parc de trois éoliennes tel que présenté.

La CRAT n'encourage pas le développement de parcs éoliens de petite taille sur le territoire wallon et plus précisément dans cette région non encore occupée par des éoliennes. Elle estime que ce type de projet ne s'inscrit pas dans un objectif de respect, de structuration ou de recomposition des lignes de forces du paysage qui permettrait de s'écarter du plan de secteur.

Elle ajoute que l'habitat dispersé, la qualité paysagère et les nombreuses richesses patrimoniales limitent fortement les zones libres de toutes contraintes d'implantation d'éoliennes dans cette région. Ce projet tente d'ailleurs difficilement de s'incruster dans une telle zone en prévoyant notamment différents bridages liées à la proximité de l'habitat (bruit, ombrage) et à la présence de chiroptères. Ce qui aura pour effet de limiter le productible du projet, par ailleurs localisé sur un site dont le potentiel venteux est moyen à l'échelle régionale.


Bien que favorable à la protection de la biodiversité, la CRAT estime également que les propositions de mesures compensatoires prévoyant la création de milieux propices à la biodiversité sont démesurées pour ce projet au vu du faible intérêt biologique du site concerné.

Le projet risque enfin d'avoir des impacts à long terme sur l'exploitation du gisement de la carrière de Carnol.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

La CRAT relève l'analyse poussée qui lui permet d'appréhender l'ensemble des impacts éventuels du projet sur l'environnement.



Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président